



DM1 budget Déchets INVESTISSEMENT		<u>RECETTES</u>
<u>DEPENSES</u>		
Chapitre 21 :	- 200 000 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>- 200 000 €</b>	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT ENTENDU,

PAR 0 VOIX POUR    18 CONTRE    5 ABSTENTIONS    20 NON PARTICIPATIONS

N'approuve pas la décision modificative n°1 du budget déchets 2023 (M4).

*Les signatures sont au registre des délibérations,  
Omessa, le 20/07/2023*



*Le Président François SARGENTINI*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230719-2023-046-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

